

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

Délibération

N° 20.075.2

En exercice 36
Présents 33
Votants 36
Pour 36
Contre 0
Abstention 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - RÉGIE DU PORT
DU CHICHOULET**

**CANDIDATURE DU PORT DU CHICHOULET POUR
L'OBTENTION DE LA MARQUE « ACCUEIL VÉLO »**

Date de la convocation : 25/06/2020

L'an deux mille vingt
Et le 1^{er} juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

33 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par madame Marcelle COUDERC).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

Candidature du port du Chichoulet pour l'obtention de la marque « Accueil vélo »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 et L. 2121-29 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts de la régie autonome du port du Chichoulet ;

Vu la convention de la délégation de service public relative à la gestion du port départemental Le Chichoulet, signée le 6 juillet 2009 entre le Conseil départemental de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 18 juin 2020 ;

Considérant que le tourisme à vélo est l'une des filières les plus dynamiques du marché touristique français, qu'il correspond à une évolution des pratiques des consommateurs attentifs à leur bien-être, à l'environnement et au partage, et que la France est la 2^{ème} destination mondiale de tourisme à vélo avec une fréquentation en augmentation ;

Considérant que cette activité génère 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France et concerne 16 000 emplois ; qu'elle se pratique toute l'année, avec 63% de la fréquentation des itinéraires au printemps et 37% le reste de l'année ;

Considérant que la Communauté de communes mène déjà sur le port du Chichoulet de nombreuses actions en matière de préservation de l'environnement, dont l'obtention du Pavillon Bleu et de la norme Afnor Port Propre, l'utilisation de véhicules électriques... ;

Considérant que l'objectif est de poursuivre notre stratégie de promotion des modes doux pour accéder au port et se déplacer au sein de celui-ci ; qu'ainsi, la majorité des installations requises dans le référentiel du label « Accueil vélo » sont déjà présentes sur le port (garage à vélo, point d'eau, station de gonflage, sanitaires...) et les autres sont envisageables à moindre coût (notamment achat de kits de réparation et outils de communication) ;

Considérant que la candidature à la labellisation « Accueil vélo » demande une contribution financière de l'ordre de 300 euros, et que cette marque peut être utilisée pour une durée de 3 ans ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-Pierre PEREZ, 7^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. EMET un avis favorable à la candidature pour le label « Accueil vélo » 2020 valable pour une durée de 3 ans.

II. AUTORISE le paiement de la somme de 300 euros (trois cent euros) environ pour l'année 2020, représentant les frais de participation au dossier de candidature, sachant que ce montant sera ajustable chaque année.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200701-DELIB_20_07

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200701-DELIB_20_07